



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le... 22 DEC. 2020...
et publié le... 22 DEC. 2020...
Le directeur général des services

Famille et solidarités
Petite enfance

Décision n° 2020-286

Objet : Maintenance de l'équipement des lave-vaisselle et appareil doseurs des 4 multi-accueils municipaux et approvisionnement en produits d'entretien et lessiviels – signature de contrat avec ZENITH FRANCE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance pour l'ensemble des lave-vaisselle et appareils doseurs des 4 multi-accueils municipaux,

Considérant qu'il convient d'approvisionner en produits d'entretien et lessiviels de façon périodique chaque établissement,

Considérant que le présent contrat annule et remplace le précédent,

DECIDE d'approuver et de signer le contrat à passer avec la société ZENITH-France sise 21, rue Flaubert à Belloy-en-France (95270).

PRECISE que la durée de ce contrat est d'un an ferme à compter du 1er janvier 2021.

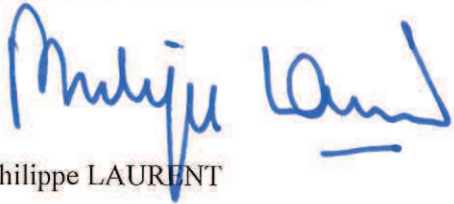
PRECISE que le montant de la prestation pour 2020 est de 7 702,30 € TTC.

PRECISE que le paiement s'effectuera sur présentation des mémoires émis par la société ZENITH-FRANCE, trimestriellement à l'issue de la prestation.

PRECISE que les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépense sont inscrits au budget primitif.

Sceaux, le 21 décembre 2020




Philippe LAURENT